Nations Unies A/HRC/WG.6/49/TUR/3

Assemblée générale

Distr. générale
22 janvier 2025
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-neuvième session
Genève, 28 avril-9 mai 2025

Résumé des communications des parties prenantes concernant la Türkiye*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, compte tenu de la périodicité de l'Examen périodique universel et des textes issus de l'Examen périodique universel précédent[1]. Il réunit 129 communications[2] de parties prenantes à l'Examen, résumées en raison de la limite fixée pour la longueur des documents.

II. Renseignements reçus des parties prenantes

A. Étendue des obligations internationales[3] et coopération avec les mécanismes s'occupant des droits de l'homme

2. Human Rights Agenda Association (HRAA) a recommandé à la Türkiye d'adhérer à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et de retirer les réserves et les déclarations concernant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention relative aux droits de l'enfant et les protocoles facultatifs qui s'y rapportent et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille[4].

3. HRAA a recommandé à la Türkiye de ratifier le Protocole de 2014 relatif à la Convention de 1930 sur le travail forcé (nº 29) et la Convention de 1969 sur l'inspection du travail (agriculture) (nº 129) de l'Organisation internationale du Travail[5].

4. HRAA a recommandé à la Türkiye d'adhérer de toute urgence au Statut de Rome de la Cour pénale internationale[6].

5. Amnesty International a recommandé à la Türkiye de réadhérer à la Convention d'Istanbul[7].

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

Merci de recycler

6. Les auteurs de la communication conjointe nº 41 ont recommandé à la Türkiye de ratifier la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement de l'UNESCO[8].

7. Amnesty International a indiqué que la Türkiye continuait de ne pas appliquer pleinement les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme[9].

8. Les auteurs de la communication conjointe nº 55 ont recommandé à la Türkiye de signer et de ratifier la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires[10].

9. Les auteurs de la communication conjointe nº 58 ont recommandé à la Türkiye de ratifier de toute urgence le Traité sur le commerce des armes[11].

10. La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires a recommandé à la Türkiye de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, jugeant qu'il s'agissait d'une urgence à l'échelle internationale[12].

B. Cadre national des droits de l'homme

1. Cadre constitutionnel et législatif

11. Solidarity with OTHERS (OTHERS) a relevé que la Türkiye devait encore abroger les décrets et les lois issus de l'état d'urgence, puisque celui-ci n'était plus d'actualité[13].

12. Les auteurs de la communication conjointe nº 27 ont recommandé à la Türkiye d'élaborer et d'appliquer une législation complète visant à lutter et à protéger contre toutes les formes de discrimination, notamment la discrimination liée à l'origine ethnique, à la religion, à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle[14].

2. Cadre institutionnel et mesures de politique générale

13. La Denizli Autism Association (DOD) a recommandé à la Türkiye de modifier la loi relative à l'Institution turque des droits de l'homme et de l'égalité afin de créer un mécanisme indépendant conforme aux Principes de Paris, en tenant compte des opinions de la société civile[15].

14. Les auteurs de la communication conjointe nº 1 ont recommandé à la Türkiye de modifier la loi relative à l'Institution turque des droits de l'homme et de l'égalité afin de lui conférer l'autonomie et l'indépendance institutionnelles et structurelles dont elle a besoin pour s'acquitter efficacement de son rôle de mécanisme national de prévention[16].

C. Promotion et protection des droits de l'homme

1. Respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

Égalité et non-discrimination

15. Les auteurs de la communication conjointe nº 51 ont indiqué que les personnes LGBTI+, les migrants, les demandeurs d'asile et les membres de minorités ethniques et religieuses devaient de plus en plus souvent affronter des discours de haine[17].

16. Le Comité Helsinki norvégien a recommandé à la Türkiye d'adopter une législation et des politiques de lutte contre le crime de haine en s'appuyant sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, d'enregistrer et de publier des données ventilées en la matière et d'en assurer le suivi[18].

17. Les auteurs de la communication conjointe nº 51 ont recommandé à la Türkiye d'adopter une législation visant à empêcher que les partis politiques, les candidats aux élections et les organes de médias prononcent des discours racistes, discriminatoires et de haine pendant les campagnes électorales, et de mettre en place un mécanisme de surveillance à cet effet[19].

18. L'Institution turque des droits de l'homme et de l'égalité a indiqué qu'il conviendrait de poursuivre et d'intensifier les efforts déployés pour améliorer les droits au logement des citoyens roms, lutter contre la discrimination à leur égard dans les domaines de l'emploi et de la sécurité sociale et intégrer les enfants roms dans le système éducatif[20].

19. Eşit Haklar İçin İzleme Derneği (ESHID) a signalé que les personnes handicapées ne bénéficiaient pas d'une égalité d'accès à l'emploi et à l'éducation, et qu'elles étaient soumises à la discrimination[21].

Droit à la vie, droit à la liberté et à la sécurité de la personne et droit de ne pas être soumis à la torture

20. La Journalists and Writers Foundation a relevé que durant la période considérée, les disparitions forcées et involontaires s'étaient poursuivies, à l'instigation d'agents œuvrant pour le compte du Gouvernement, tant dans le pays qu'à l'étranger[22].

21. Stichting Justice Square a recommandé à la Türkiye d'enquêter sur les enlèvements forcés, les disparitions et les extraditions illégales, et de poursuivre leurs auteurs en justice[23].

22. Les auteurs de la communication conjointe nº 8 ont constaté que depuis le dernier Examen, les actes de torture et les autres formes de mauvais traitements en prison étaient en hausse. Ils ont ajouté que la méthode de torture consistant à effectuer des fouilles à nu était de plus en plus répandue dans les prisons[24].

23. Les auteurs de la communication conjointe nº 1 ont indiqué que les protections contre la torture et les mauvais traitements dans les lieux de détention, notamment l'accès à un avocat, étaient bafouées de façon systématique. Les soins de santé dispensés aux personnes détenues étaient largement insuffisants et les examens médicaux n'étaient pas réalisés avec l'indépendance requise. Les allégations de torture faisaient souvent l'objet d'enquêtes pour « emploi excessif de la force » ou « exercice inapproprié d'une fonction publique », délits passibles de peines moins lourdes et soumis à la prescription, et ces enquêtes débouchaient rarement sur des poursuites[25].

24. Amnesty International a recommandé à la Türkiye d'éliminer toutes les formes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants, et de mener rapidement des enquêtes exhaustives, indépendantes et impartiales sur tous les décès en détention, actes de torture et autres mauvais traitements qui auraient été perpétrés par des membres de la police ou de la gendarmerie ou par le personnel militaire[26].

25. Voice of Freedom (VOL) a recommandé qu'il ne soit fait recours à la mise à l'isolement qu'en dernier ressort et pour de courtes durées[27].

26. La Diyarbakır Bar Association (DBA) a recommandé à la Türkiye de mettre en place des mécanismes permettant aux enfants de soumettre facilement des requêtes afin de prévenir les actes de torture et les mauvais traitements commis dans les institutions de détention d'enfants condamnés, d'enquêter efficacement sur ces actes et de punir leurs auteurs[28].

27. Amnesty International a recommandé à la Türkiye de garantir que toute allégation d'emploi illicite de la force et d'autres violations des droits de l'homme par les membres des forces de l'ordre, y compris les actes de violence fondée sur le genre et de torture et les autres mauvais traitements infligés aux manifestants, fasse l'objet d'une enquête efficace, impartiale et rapide[29].

28. Les auteurs de la communication conjointe nº 9 ont recommandé à la Türkiye de mettre la législation relative à l'emploi de la force par les forces de sécurité en conformité avec les normes internationales[30].

29. FAIR a relevé le manque de transparence concernant le nombre de personnes détenues en l'absence de procédure régulière, le Gouvernement classant souvent ces cas comme relevant de la sécurité nationale, ce qui faussait encore davantage les statistiques[31].

30. Magistrats européens pour la démocratie et les libertés a relevé que les autorités pénitentiaires pouvaient prolonger de façon arbitraire l'incarcération de certaines personnes en se fondant sur leur appréciation subjective des convictions ou des appartenances politiques de ces dernières, plutôt que sur des preuves de comportement délictueux[32].

31. Amnesty International a recommandé à la Türkiye de mettre un terme aux détentions et aux poursuites pénales arbitraires à l'encontre de politiciens, de défenseurs des droits de l'homme, d'avocats, de journalistes et de militants au seul motif qu'ils exerçaient leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique[33].

32. Pusula Güvenlik Araştırmaları Topluluğ a recommandé à la Türkiye de libérer immédiatement tous les élèves militaires détenus dans le cadre de la tentative de coup d'état, qui avaient été condamnés en l'absence de procès équitable[34].

33. L'association des juristes transfrontaliers (CBJ) a recommandé à la Türkiye de mettre un terme au recours excessif à la détention provisoire[35].

34. VOL a indiqué que la surpopulation, l'hygiène insuffisante, la pénurie de personnel médical et les retards dans l'accès aux soins de santé avaient aggravé les conditions sanitaires dans les prisons du fait de l'impossibilité récurrente d'intervenir en temps opportun[36].

35. Les auteurs de la communication conjointe nº 45 ont pris note de la discrimination systémique envers les personnes détenues et du refus de leur fournir des traitements médicaux, qui touchaient en particulier les personnes accusées d'entretenir des liens avec le mouvement Gülen[37].

36. De Facto Justice (DFJ) a recommandé à la Türkiye de réguler la surpopulation carcérale en mettant en place des peines non privatives de liberté et en réformant le système de justice pénale[38].

37. Les auteurs de la communication conjointe nº 8 ont recommandé à la Türkiye de veiller à ce que toutes les personnes privées de leur liberté reçoivent rapidement des soins médicaux appropriés sans être soumises à des mauvais traitements ou à des traitements humiliants ou dégradants[39].

38. DFJ a recommandé à la Türkiye de libérer toutes les femmes enceintes, les enfants et leur mère de prison lorsqu'il était possible de recourir à d'autres mesures[40].

39. End Corporal Punishment a recommandé à la Türkiye de redoubler d'efforts pour adopter une législation visant à interdire expressément et de toute urgence tous les châtiments corporels infligés aux enfants, aussi légers soient-ils et quel que soit le contexte de vie des enfants[41].

40. Rights Initiative Association a recommandé à la Türkiye de mettre sur pied une commission d'enquête chargée de rechercher les personnes disparues après le tremblement de terre de 2023[42].

Droit international humanitaire

41. Les auteurs de la communication conjointe nº 31 ont recommandé à la Türkiye de mener sans délai et en toute indépendance une enquête approfondie et efficace sur tous les cas signalés de violation des droits de l'homme et de manquement au droit international humanitaire ciblant des civils depuis l'opération Bouclier de l'Euphrate[43].

Droits de l'homme et lutte antiterroriste

42. Les auteurs de la communication conjointe nº 59 ont relevé que bien que l'état d'urgence ait officiellement pris fin en juillet 2018, le régime légal restrictif qu'il avait instauré avait perduré en vertu de la loi nº 7145, par laquelle les pouvoirs d'urgence étaient devenus permanents. Cette loi avait prolongé la durée maximale possible de détention sans inculpation, elle avait permis aux autorités de continuer de limoger des fonctionnaires, et aux gouverneurs de restreindre les déplacements des personnes et d'interdire les rassemblements publics, autorisé l'annulation des passeports de personnes limogées des services publics et des membres de leur famille, et élargi les possibilités de recours à la force par les forces de sécurité pour faire face aux menaces[44].

43. Les auteurs de la communication conjointe nº 28 ont signalé que les définitions vagues de ce qui constituait un acte de terrorisme avaient donné lieu à des arrestations arbitraires, des détentions et des saisies exécutoires de biens, en violation de droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et le droit à un procès équitable[45].

44. Time To Help a indiqué que la Türkiye avait placé des dissidents vivant à l'étranger sur ses listes publiques de personnes recherchées pour terrorisme, ce qui représentait une forme de répression transnationale visant à intimider et à réduire au silence les personnes critiques à l'égard du Gouvernement[46].

45. Les auteurs de la communication conjointe nº 59 ont signalé que les personnes qui avaient été victimes de mesures administratives arbitraires durant l'état d'urgence n'avaient bénéficié d'aucun recours, la commission d'enquête sur l'état d'urgence s'étant révélée inefficace à cet égard[47].

46. CBJ a recommandé à la Türkiye de mettre en place des mesures transparentes et efficaces visant à harmoniser ses efforts en matière de lutte contre le terrorisme avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Cela consistait à se conformer aux décisions prononcées par les organes internationaux chargés des droits de l'homme, tels que la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité des droits de l'homme de l'ONU et les procédures spéciales de l'ONU, notamment le Groupe de travail sur la détention arbitraire[48].

Administration de la justice, impunité et primauté du droit

47. Les auteurs de la communication conjointe nº 59 ont constaté qu'en Türkiye, la corruption constituait un problème majeur de longue date, et qu'elle était profondément enracinée dans divers secteurs, dont le système judiciaire et les services de maintien de l'ordre, parmi les élites politiques et dans les procédures de passation de marchés publics. L'un des principaux moteurs de cette situation résidait dans la concentration du pouvoir au sein de l'exécutif[49].

48. Les auteurs de la communication conjointe nº 1 ont fait savoir que presque toutes les recommandations formulées par le Groupe des États contre la corruption du Conseil de l'Europe dans le but de prévenir la corruption au sein du système judiciaire étaient restées inappliquées ou n'avaient été que partiellement appliquées depuis 2015[50].

49. Les auteurs de la communication conjointe nº 44 ont indiqué que depuis la tentative de coup d'état de 2016, l'indépendance du système judiciaire s'était fortement dégradée : outrepassant ses attributions, en violation du principe de séparation des pouvoirs, l'exécutif avait procédé à la révocation en masse de juges et de procureurs, et à des « réformes » structurelles du système judiciaire qui avaient engendré des dysfonctionnements. Le non-respect, par l'exécutif, de décisions essentielles rendues par la Cour constitutionnelle témoignait de cette crise[51].

50. L'Association européenne pour la défense des droits et des libertés a relevé que de nombreux juges hésitaient désormais à rendre des décisions susceptibles d'être perçues comme contraires aux intérêts du Gouvernement, par crainte d'être révoqués ou poursuivis en justice[52].

51. Les auteurs de la communication conjointe nº 25 ont indiqué que la Türkiye avait réprimé les personnes exprimant leurs préoccupations quant à la corruption au sein du système judiciaire. Les lanceurs d'alerte et les journalistes étaient la cible de harcèlement judiciaire et étaient soumis à des ordonnances leur imposant le secret[53].

52. Les auteurs de la communication conjointe nº 53 ont recommandé à la Türkiye de garantir l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire tant en droit que dans la pratique[54].

53. Les auteurs de la communication conjointe nº 25 ont recommandé à la Türkiye de renforcer de toute urgence l'indépendance du Conseil des juges et des procureurs, en veillant à ce que les nominations, les promotions et les mesures disciplinaires soient dégagées de toute influence politique[55].

54. Les auteurs de la communication conjointe nº 19 ont constaté que les avocats, en particulier ceux qui défendaient les personnes accusées de terrorisme ou de délits politiques, étaient la cible d'actes de harcèlement, d'intimidation et même de violence, ce qui entravait fortement leur capacité à assurer une représentation en justice indépendante[56].

55. Les auteurs de la communication conjointe nº 35 ont recommandé à la Türkiye de restaurer l'indépendance de l'ordre des avocats en mettant un terme aux ingérences du

Gouvernement et en rétablissant les 34 associations qui avaient été fermées arbitrairement après la tentative de coup d'état de 2016[57].

56. Les auteurs de la communication conjointe nº 44 ont recommandé à la Türkiye de prendre des mesures immédiates visant à garantir les droits à une procédure régulière et à un procès équitable, notamment l'octroi aux avocats du plein accès aux dossiers, sans retard ou restrictions indus, tant en droit que dans la pratique[58].

57. Les auteurs de la communication conjointe nº 18 ont recommandé à la Türkiye de créer un organe indépendant chargé de former, d'évaluer deux fois par an et de maintenir une réserve d'interprètes juridiques qualifiés en langues kurde et turque[59].

Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique

58. Media and Law Studies Association (MLSA) a indiqué que la Türkiye s'était appuyée sur un éventail de cadres légaux, tels que la nouvelle loi relative à la lutte contre la désinformation (appelée « loi de censure » dans l'opinion publique), la loi antiterroriste (nº 3713) et la loi relative à Internet (nº 5651), pour criminaliser les dissidents et réduire les opposants au silence[60].

59. JFW a signalé que la Türkiye continuait d'utiliser une variété de moyens pour intimider les journalistes, y compris des poursuites en justice, des menaces et, de plus en plus souvent, des agressions verbales et physiques. Soumis à une pression et à des menaces très lourdes, les journalistes et les professionnels des médias se livraient de plus en plus à l'autocensure, à laquelle s'ajoutait la censure directe accrue, par le Gouvernement, des médias d'information, des médias en ligne et des livres[61].

60. Les auteurs de la communication conjointe nº 11 ont pris note des actes de harcèlement judiciaire ciblant les journalistes, qui se traduisaient notamment par l'interdiction de voyager à l'étranger, des assignations à résidence et des restrictions aux déplacements au sein des zones résidentielles[62].

61. Les auteurs de la communication conjointe nº 27 ont recommandé à la Türkiye de garantir la sécurité et la liberté des journalistes de sorte qu'ils puissent travailler sans crainte d'intimidation, de harcèlement, d'arrestation arbitraire ou de violence, d'enquêter sans délai sur les attaques contre des journalistes et de traduire leurs auteurs en justice[63].

62. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a recommandé à la Türkiye de mettre sa législation en conformité avec les normes internationales relatives à la liberté d'expression, notamment en dépénalisant les délits de diffamation et de calomnie, en abolissant les protections spéciales destinées à honorer des fonctionnaires, notamment le président, en supprimant les poursuites pénales en cas de diffusion de fausses informations et en libéralisant les lois antiterroristes et leur application[64].

63. İfade Özgürlüğü Derneği (İFÖD) a recommandé à la Türkiye de mettre un terme aux interdictions d'utilisation générales et génériques visant des plateformes, des sites Web ou des services dans leur intégralité, et de veiller à ce que les restrictions sur le contenu se fondent sur des bases légales clairement définies et n'entravent pas de façon disproportionnée la liberté d'expression[65].

64. Les auteurs de la communication conjointe nº 1 ont relevé que depuis le dernier EPU, le nombre de procès pénaux ciblant les défenseurs des droits de l'homme avait atteint des niveaux sans précédent. Les personnes visées faisaient l'objet de campagnes coordonnées de diffamation de la part de hauts représentants du Gouvernement et de médias progouvernementaux, qui les qualifiaient d'« agents étrangers » ou d'« espions » [66].

65. Le Conseil de l'Europe (COE) a fait part du constat de sa Commissaire aux droits de l'homme selon lequel le droit à la liberté de réunion pacifique avait été compromis par des interdictions arbitraires, un emploi excessif de la force et des poursuites pénales contre les manifestants, qui touchaient particulièrement les personnes LGBTI, les femmes et les militants écologistes[67].

66. FAIR a recommandé à la Türkiye de supprimer tous les obstacles au droit de réunion pacifique et d'abandonner les poursuites contre les manifestants pacifiques[68].

67. Les auteurs de la communication conjointe nº 27 ont recommandé à la Türkiye de veiller à ce que les membres des forces de l'ordre respectent pleinement les principes de nécessité et de proportionnalité dans l'encadrement des manifestations, d'interdire l'emploi excessif de la force lors de réunions pacifiques et de traduire en justice les fonctionnaires de police qui commettaient des actes de violence[69].

68. Le Forum des organisations de jeunes (GoFor) a pris note des réactions hostiles à la liberté d'association sur les campus, qui se traduisaient notamment par la dissolution de sociétés d'étudiants, l'interdiction de leurs activités, des interventions de la police et de forces de sécurité privées, des procédures disciplinaires et des sanctions pénales[70].

69. JFW a indiqué que la loi sur la prévention du financement de la prolifération d'armes de destruction massive avait fortement renforcé le pouvoir du Gouvernement de restreindre les organisations de la société civile et réduit les activités légitimes de ces dernières[71].

70. Les auteurs de la communication conjointe nº 26 ont recommandé à la Türkiye de modifier sa loi sur les associations au cours des douze prochains mois et de la mettre en conformité avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et les principes de la CEDH[72].

71. Les auteurs de la communication conjointe nº 60 ont recommandé à la Türkiye d'élargir les dispositions de la Constitution relatives à la liberté d'association conformément aux recommandations formulées par la Rapporteuse spéciale sur les droits à la liberté d'association pacifique et de réunion, le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Ils ont également recommandé à la Türkiye de simplifier les conditions relatives à la création d'associations qui étaient énoncées dans le Code civil et dans la loi sur les associations[73].

72. Le Wisdom Islamic Studies and Education Institute a relevé que sous le Gouvernement actuel, les institutions religieuses avaient été politisées, la dissidence réprimée, les minorités religieuses ciblées et l'éducation religieuse mise à mal[74].

73. Les auteurs de la communication conjointe nº 55 ont recommandé à la Türkiye de remédier aux difficultés rencontrées par les protestants et les autres groupes chrétiens désireux d'établir des lieux de culte et de former des membres de leur clergé, et de supprimer les obstacles à l'emploi de chefs religieux étrangers[75].

74. Les auteurs de la communication conjointe nº 23 ont recommandé à la Türkiye de respecter le droit des Témoins de Jéhovah d'exprimer pacifiquement leurs convictions religieuses[76].

75. Conscientious Objection Watch a constaté que les objecteurs de conscience au service militaire étaient exposés à des sanctions administratives et judiciaires et risquaient l'emprisonnement. Elle a recommandé à la Türkiye de modifier la loi de façon à reconnaître le droit à l'objection de conscience[77].

76. L'ESHID a indiqué que les personnes sans domicile, les femmes vivant dans des refuges et les citoyens roms vivant sous tente n'étaient pas enregistrés en tant qu'électeurs, ce qui les empêchait d'exercer leur droit de vote[78].

77. Arrested Lawyers Initiative (TALI) a recommandé à la Türkiye de revenir sur toutes les interdictions de voyager et les annulations de passeport qui avaient été prononcées sans autorisation judiciaire et de rétablir la liberté de mouvement de toutes les personnes concernées[79].

78. Les auteurs de la communication conjointe nº 49 ont recommandé à la Türkiye de mettre un terme aux expulsions arbitraires de ressortissants étrangers qui résidaient légalement dans le pays, y compris les travailleurs chrétiens[80].

Droit au respect de la vie privée

79. GoFor a recommandé à la Türkiye d'abolir l'obligation imposée aux associations de déclarer leurs membres, et d'assurer la protection des données à caractère personnel[81].

80. Les auteurs de la communication conjointe nº 4 ont recommandé à la Türkiye de renforcer ses lois relatives à la protection des données afin de les mettre en conformité avec

les normes internationales, de façon que les personnes puissent avoir la maîtrise de leurs données à caractère personnel, et de veiller au traitement équitable et légal de ces dernières[82].

81. TALI a indiqué que l'annulation en masse de passeports sans appui judiciaire constituait une atteinte grave au droit au respect à la vie privée. Les personnes concernées voyaient leur vie personnelle et familiale fortement perturbée, car cela les empêchait injustement de se rendre à l'étranger pour se réunir avec des membres de leur famille, rechercher des débouchés professionnels ou accéder à des ressources éducatives[83].

Droit au mariage et à la vie de famille

82. Les auteurs de la communication conjointe nº 6 ont signalé que selon le Code civil, le mariage n'était possible qu'entre hommes et femmes du genre qui leur avait été assigné. Il n'était pas légal, pour deux personnes célibataires du même genre assigné, d'adopter ensemble un enfant[84].

83. Les auteurs de la communication conjointe nº 10 ont recommandé à la Türkiye d'investir dans des modèles de prise en charge en milieu familial, tels que les placements en milieu d'accueil, et de renforcer la famille biologique, plutôt que de construire de nouvelles institutions ou d'augmenter les ressources financières allouées aux institutions[85].

Interdiction de toutes les formes d'esclavage, y compris la traite des personnes

84. L'Institution turque des droits de l'homme et de l'égalité a fait valoir la nécessité d'adopter une loi spécifique visant à améliorer l'efficacité de la lutte contre la traite des personnes et à assurer une protection juridique aux victimes[86].

85. L'Association pour la surveillance et la prévention du travail des enfants (CIM) a indiqué que des enfants étaient encore employés dans des conditions dangereuses, en particulier dans des secteurs tels que l'agriculture, la construction et l'industrie. Le faible accès à l'éducation était l'un des principaux facteurs conduisant à l'augmentation du travail des enfants[87].

86. Maat for Peace, Development, and Human Rights (Maat) a recommandé à la Türkiye d'envisager d'appliquer davantage de politiques visant à éliminer les pires formes de travail des enfants[88].

Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables

87. Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) du COE a relevé qu'il n'existait pas de suivi efficace des accidents du travail et des maladies professionnelles et que le système d'inspection du travail n'était pas doté de ressources humaines suffisantes pour contrôler adéquatement le respect de la législation relative à la santé et à la sécurité au travail[89].

88. La CIM a recommandé à la Türkiye de renforcer l'inspection du travail afin de mettre au jour les accidents du travail, en particulier chez les enfants, et d'engager des poursuites à cet égard[90].

89. Les auteurs de la communication conjointe nº 7 ont déploré les actes continuels de violence à l'encontre des travailleurs, l'arrestation et la détention de syndicalistes dans le cadre de leurs activités, notamment en raison de leur participation à des manifestations pacifiques, ainsi que le faible nombre d'enquêtes efficaces et rapides sur ces incidents[91].

90. Les auteurs de la communication conjointe nº 7 ont indiqué que les lois relatives aux syndicats n'étaient pas conformes aux normes internationales minimales[92].

91. Les auteurs de la communication conjointe nº 7 ont recommandé à la Türkiye de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que la dissolution des syndicats en vertu du décret-loi nº 667 soit réexaminée dans le cadre de procédures judiciaires normales afin de réenregistrer les syndicats, de leur restituer leurs biens et d'assurer leur accès à une indemnisation[93].

92. Les auteurs de la communication conjointe nº 7 ont noté avec préoccupation que, bien que l'état d'urgence ait pris fin, des gouverneurs et des ministres continuaient de recourir à

des dispositions légales qui avaient été instaurées à titre exceptionnel pour révoquer des fonctionnaires[94].

93. Les auteurs de la communication conjointe nº 1 ont recommandé à la Türkiye de garantir l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité des organes administratifs et judiciaires chargés d'examiner les cas de révocation de fonctionnaires. Ils lui ont également recommandé de veiller à ce que, en cas de décision d'un tribunal reconnaissant la violation des droits des fonctionnaires révoqués ou statuant en faveur de leur réintégration, ces derniers obtiennent une réparation intégrale, à savoir, la restitution de leurs biens, des indemnisations appropriées et des garanties de non-répétition[95].

94. Les auteurs de la communication conjointe nº 7 ont recommandé à la Türkiye d'adopter des mesures visant à cesser d'étendre l'interdiction des grèves aux services non indispensables[96].

Droit à la sécurité sociale

95. La CBJ a indiqué que les femmes dont les époux avaient été détenus au motif de leurs liens présumés avec le mouvement Hizmet se retrouvaient privées de soutien économique et d'avantages sociaux. La Türkiye avait exacerbé la situation en supprimant les prestations sociales, notamment l'aide aux personnes handicapées destinée aux enfants des personnes détenues[97].

96. Le CEDS a relevé qu'il n'existait pas de système général de prestations familiales et que les familles vulnérables ne recevaient pas de protection économique appropriée[98].

97. Les auteurs de la communication conjointe nº 20 ont recommandé à la Türkiye d'instaurer un programme d'aide financière adapté pour les familles à faible revenu ayant un enfant bénéficiaire d'une éducation répondant à des besoins particuliers[99].

Droit à un niveau de vie suffisant

98. Aktion für Flüchtlingshilfe e.V a indiqué que durant l'état d'urgence, quelque 130 000 fonctionnaires avaient été révoqués, ce qui avait eu un effet dévastateur pour eux et leur famille, puisqu'ils étaient désormais privés de leur emploi et des prestations essentielles. Elle a recommandé que toutes les personnes révoquées soient réintégrées dans leur ancien emploi et qu'elles obtiennent une réparation complète, dont la restitution de leurs biens et des indemnisations[100].

99. Stichting Platform INS a relevé que les enseignants licenciés, privés des prestations de retraite et de soins de santé qu'ils avaient accumulées, se retrouvaient dans une situation financière précaire, et qu'ils étaient marginalisés sur le plan professionnel. Elle a recommandé que leurs licences soient rétablies[101].

100. Le CEDS a indiqué que les mesures prises pour améliorer les conditions de logement médiocres réservées aux Roms et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays étaient insuffisantes[102].

101. Le CEDS a constaté que les mesures visant à réduire et à prévenir le sans-abrisme étaient insuffisantes[103].

102. Le CEDS a avancé que la protection juridique des personnes menacées d'expulsion était insuffisante[104].

103. Foundation for Women's Solidarity a recommandé à la Türkiye de fixer dans la loi un montant minimum pour les pensions alimentaires et de le rajuster régulièrement en fonction de l'inflation[105].

Droit à la santé

104. SRL Swiss a indiqué que les personnes licenciées par décret d'urgence et leur famille étaient privées de couverture générale d'assurance et des droits réservés aux personnes handicapées[106].

105. Les auteurs de la communication conjointe nº 57 ont recommandé à la Türkiye de prendre des mesures pour garantir aux enfants handicapés un accès gratuit ou peu onéreux au matériel médical et aux fournitures qu'ils avaient besoin d'utiliser de façon régulière[107].

106. L'Institution turque des droits de l'homme et de l'égalité a indiqué que la Türkiye devrait se doter d'une loi spécifique sur la santé mentale[108].

107. We Need to Talk Association a recommandé à la Türkiye de prévoir dans ses programmes scolaires nationaux une éducation complète à la sexualité qui soit factuelle et adaptée à l'âge, notamment concernant la santé menstruelle, et de lancer une étude statistique à l'échelle nationale sur l'accès aux soins menstruels[109].

Droit à l'éducation

108. Broken Chalk (BC) a signalé que le système éducatif s'était amélioré, mais que des disparités régionales demeuraient, de même que l'insuffisance du soutien apporté aux groupes défavorisés[110].

109. JFW a indiqué que la Türkiye avait arbitrairement fermé des milliers d'écoles privées et confisqué leurs biens. Elle avait manqué à son obligation de protéger l'accessibilité à l'éducation pour les filles et de prendre des mesures positives visant à garantir une éducation appropriée sur le plan culturel pour les minorités et une éducation de bonne qualité pour tous[111].

110. Maat a pris note du taux d'abandon scolaire élevé des enfants réfugiés syriens, qui était dû à la pauvreté, aux mariages précoces et au travail des enfants. De plus, ne disposant pas de documents légaux et face aux barrières linguistiques, il leur était difficile de s'inscrire à l'école ; à cela s'ajoutaient des difficultés d'accès dus à la distance géographique ou à des problèmes financiers[112].

111. L'Alevi Philosophy Center Association (ADO) a relevé que les enquêtes sur l'éducation religieuse dans les écoles turques avaient mis au jour d'importantes discriminations contre les élèves alévis. Ceux-ci étaient souvent obligés de révéler leur identité religieuse lors des cours de religion, ce qui les exposait encore davantage aux discriminations[113].

112. L'ADO a recommandé à la Türkiye de veiller à ce que les élèves puissent être dispensés de cours d'éducation religieuse[114].

113. Le European Professionals Network a constaté qu'en Türkiye, près de 3 000 enfants étaient détenus en prison et subissaient des violations de leurs droits humains, y compris le droit à l'accès à l'éducation[115].

114. Feel Humanity a demandé à la Türkiye d'élaborer des programmes complets d'éducation multiculturelle au sein des établissements d'enseignement[116].

Droits culturels

115. Les auteurs de la communication conjointe nº 13 ont indiqué que les activités culturelles kurdes avaient souvent été bannies. Les Kurdes ne pouvaient pas vivre leur culture librement ni parler leur langue en raison de leur identité[117].

116. BC a noté que dans le réseau d'éducation publique, les Kurdes ne pouvaient accéder à l'éducation dans leur langue maternelle et que leur droit de radiodiffuser des émissions dans les différentes langues kurdes avait été restreint[118].

Développement, environnement, et entreprises et droits de l'homme

117. Les auteurs de la communication conjointe nº 55 ont recommandé à la Türkiye d'engager des actions en justice afin de mettre un terme aux actes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre de défenseurs des droits environnementaux[119].

118. Les auteurs de la communication conjointe nº 55 ont recommandé à la Türkiye de mettre en conformité son plan d'intervention en cas de catastrophe et ses plans de réduction des risques de catastrophe au niveau provincial avec les approches fondées sur les droits de l'homme définies dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, de

répertorier les risques et de prévoir, en plus de mesures générales, des mesures spécifiques pour les groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées, les réfugiés et les femmes[120].

2. Droits de certains groupes ou personnes

Femmes

119. Human Rights Foundation (HRF) a indiqué que les féminicides et les violences faites aux femmes demeuraient répandus et que la protection et l'aide aux victimes étaient insuffisantes[121].

120. Les auteurs de la communication conjointe nº 21 ont relevé que dans le Code pénal, la violence à l'égard des femmes n'était pas définie en tant que délit distinct[122].

121. Les auteurs de la communication conjointe nº 21 ont recommandé à la Türkiye de mettre davantage de refuges à disposition et d'accroître leur capacité, d'améliorer les conditions d'hébergement et de mettre en place un numéro d'urgence disponible sept jours sur sept et 24 heures sur 24 qui soit spécifiquement destiné à soutenir la lutte contre les violences à l'égard des femmes[123].

122. HRF a constaté que les pratiques discriminatoires et les normes sociétales faisaient obstacle à l'égalité des sexes, ce qui limitait l'accès des femmes à l'éducation, à l'emploi et à la participation politique[124].

Enfants

123. Les auteurs de la communication conjointe nº 50 ont relevé qu'en Türkiye, les enfants étaient exposés à des violences physiques, sexuelles et émotionnelles au sein de leur famille, à l'école, au travail et dans les environnements sociaux. Les risques étaient particulièrement plus élevés pour les filles, en raison de leur genre, et pour les enfants réfugiés, du fait de leur statut d'immigration[125].

124. Les auteurs de la communication conjointe nº 56 ont signalé que le cadre juridique conçu pour protéger les enfants contre la violence domestique et fournir les mécanismes d'aide nécessaires en cas de violence n'était pas appliqué de façon efficace[126].

125. Le CEDS a fait savoir que toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants n'étaient pas criminalisées et que les enfants qui étaient victimes d'exploitation sexuelle pouvaient être poursuivis au pénal[127].

126. Les auteurs de la communication conjointe nº 50 ont recommandé à la Türkiye de prendre des mesures visant à améliorer l'accès des enfants victimes d'atteintes sexuelles à la justice et aux recours, et d'intensifier les efforts qu'elle déployait pour sensibiliser au repérage, à la prévention et au signalement des atteintes sexuelles[128].

127. Advocates of Silenced Turkey a souligné que les enfants qui, à la suite de la tentative de coup d'état, avaient été soumis au traumatisme de l'emprisonnement de leurs parents et au rejet social subissaient des conséquences psychologiques, émotionnelles et sociales à long terme. La stigmatisation avait eu des effets négatifs graves sur leur éducation et sur leurs relations sociales[129].

128. DBA a recommandé à la Türkiye de modifier les articles 31 et 21 du Code pénal pour, respectivement, relever l'âge de la responsabilité pénale de 12 à 15 ans et étendre l'interdiction d'arrêter des enfants à tous les jeunes de moins de 15 ans[130].

129. Les auteurs de la communication conjointe nº 12 ont signalé que le mariage des enfants restait un problème qui avait été observé dans toutes les régions de Türkiye et qu'aucune approche exhaustive n'avait été définie pour lutter contre les mariages précoces et forcés et leurs conséquences. Ils ont recommandé à la Türkiye de réviser de toute urgence la législation nationale afin de fixer l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les filles et les garçons, sans aucune exception[131].

130. Les auteurs de la communication conjointe nº 20 ont recommandé à la Türkiye de mettre en place une stratégie complète visant à accroître l'accès à l'éducation des enfants

ayant à faire à la justice, de renforcer l'accès à l'éducation des enfants détenus dans des prisons pour adultes ou dans les quartiers des enfants des prisons, et de créer des structures éducatives adaptées à l'âge dans les prisons pour femmes[132].

Personnes handicapées

131. RareGen Youth Network a indiqué que les personnes handicapées et présentant des maladies génétiques se heurtaient à des obstacles systémiques en matière d'accès à l'emploi et à l'éducation, à des discriminations dans ces domaines, à des services de santé et de réadaptation inadéquats et à une préparation insuffisante aux catastrophes, ce qui entravait leur participation à la vie économique et leur inclusion sociale[133].

132. L'Association of No Discrimination and Equality a recommandé à la Türkiye d'adopter des approches intégrées de l'accès à l'emploi des personnes handicapées[134].

133. Les auteurs de la communication conjointe nº 20 ont relevé que la pauvreté constituait un obstacle important à l'éducation des enfants handicapés et que leurs difficultés d'accès avaient été exacerbées par les tremblements de terre[135].

134. Les auteurs de la communication conjointe nº 57 ont signalé que les administrations scolaires, invoquant des motifs variés, refusaient souvent d'inscrire les enfants handicapés, quel que soit leur type de handicap[136].

135. DOD a fait valoir que les personnes autistes rencontraient d'importantes difficultés pour accéder à l'éducation, en particulier le manque d'inclusivité du système éducatif[137].

136. Les auteurs de la communication conjointe nº 57 ont indiqué que les élèves handicapés ne recevaient pas le soutien dont ils avaient besoin à l'école, tant sur le plan du matériel que sur celui des supports éducatifs[138].

137. Les auteurs de la communication conjointe nº 57 ont recommandé à la Türkiye de veiller à ce que les internats soient ouverts à des observateurs civils et indépendants afin d'empêcher la survenue de violence[139].

138. Les auteurs de la communication conjointe nº 57 ont constaté que les services d'hébergement fournis après le tremblement de terre, qui consistaient en des camps d'abris-conteneurs, n'étaient pas adaptés aux besoins des adultes et des enfants handicapés. De plus, la conception des espaces éducatifs provisoires créés dans ce même contexte ne tenait pas compte des besoins des élèves handicapés[140].

139. Les auteurs de la communication conjointe nº 57 ont recommandé à la Türkiye d'élaborer en urgence un plan d'action national relatif aux droits des personnes handicapées pour la période 2025-2030[141].

Minorités

140. Le Centre européen pour le droit, la justice et les droits de l'homme a indiqué que le fort sentiment de nationalisme religieux présent en Türkiye, associé à l'accent mis par le Gouvernement sur les valeurs islamiques, avait exercé une pression considérable sur les minorités religieuses. Il était apparent que les lois, les politiques et les pratiques ciblaient les chrétiens et qu'elles étaient discriminatoires à leur égard[142].

141. ADF International a fait savoir qu'en Türkiye, la discrimination systématique fondée sur la foi, en particulier à l'égard des minorités religieuses, notamment les chrétiens, suscitait des inquiétudes grandissantes. Les chrétiens étaient perçus comme porteurs d'une influence occidentale négative[143].

142. Les auteurs de la communication conjointe nº 49 ont recommandé à la Türkiye d'instaurer des mesures visant à lutter contre les discours de haine et les discriminations contre les minorités religieuses, notamment dans les médias[144].

143. L'ADO a recommandé à la Türkiye de garantir les droits des minorités religieuses, y compris des communautés musulmanes non sunnites, de retirer la réserve à l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de ratifier la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe[145].

144. Les auteurs de la communication conjointe nº 61 ont constaté que la communauté rom en Türkiye faisait l'objet de discriminations de la part des politiciens, des médias et de personnalités publiques, souvent sans qu'il n'en découle aucune conséquence[146].

145. Les auteurs de la communication conjointe nº 61 ont indiqué qu'en cas de discrimination ou d'emploi disproportionné de la force par les forces de l'ordre, les Roms portaient rarement plainte. Lorsqu'ils le faisaient, en représailles, ils étaient souvent traduits en justice et soumis à des procédures punitives[147].

146. Les auteurs de la communication conjointe nº 61 ont relevé qu'à l'école, les enfants roms devaient souvent affronter des situations de discrimination, de harcèlement et d'insensibilité culturelle[148].

147. Les auteurs de la communication conjointe nº 51 ont constaté que le taux d'abandon scolaire des enfants roms était très élevé[149].

Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes

148. Les auteurs de la communication conjointe nº 6 ont indiqué que l'influence grandissante du populisme d'extrême droite et des mouvements hostiles aux questions de genre avaient intensifié la rhétorique anti-LGBTI+. La communauté LGBTI+ se voyait régulièrement refuser l'accès aux droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion, et à la protection contre la violence[150].

149. Les auteurs de la communication conjointe nº 22 ont recommandé à la Türkiye de condamner les discours de haine prononcés par les politiciens et les agents publics contre des personnes LGBTI+, et de promouvoir l'égalité, le pluralisme, la paix et la tolérance en politique, dans l'administration publique et dans les médias[151].

Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

150. Les auteurs de la communication conjointe nº 15 ont indiqué que la réglementation sur la protection temporaire, par sa nature illimitée, avait permis aux autorités de soumettre les Syriens à des règles plus restrictives en matière de mouvements et de titres de séjour, qui exposaient ceux-ci au risque d'expulsion[152].

151. Les auteurs de la communication conjointe nº 47 ont recommandé à la Türkiye d'engager des réformes juridiques pour permettre aux réfugiés de participer pleinement à la vie sociale et soutenir leur intégration sociale effective. Le retrait de la limitation géographique était une recommandation prioritaire[153].

152. Les auteurs de la communication conjointe nº 15 ont signalé une hausse des agressions racistes et xénophobes ciblant les Syriens ces dernières années[154].

153. Les auteurs de la communication conjointe nº 15 ont constaté que la Türkiye avait continué d'expulser des réfugiés syriens vers la Syrie malgré les risques de persécution, de torture, de détention arbitraire, de menace vitale et d'autres violations des droits de l'homme qui y avaient cours. Les autorités avaient recouru à la violence, aux menaces et à la détention pour forcer les Syriens à retourner dans leur pays[155].

154. Les auteurs de la communication conjointe nº 15 ont signalé que les réfugiés syriens étaient gardés dans des camps ou dans des centres pendant des périodes variables avant d'être renvoyés en Syrie. Ils n'étaient pas autorisés à utiliser un téléphone pour contacter un avocat ni même leur famille. Beaucoup avaient été expulsés alors qu'ils étaient en possession de titres de séjour. Dans la plupart des camps, les réfugiés vivaient dans des conditions inhumaines, avec un faible accès à la nourriture, à l'eau et même à l'électricité ou au gaz[156].

155. Les auteurs de la communication conjointe nº 15 ont recommandé à la Türkiye de veiller à appliquer de façon systématique le principe de non-refoulement à toutes les personnes qui avaient besoin d'une protection internationale, sans discrimination fondée sur la nationalité, l'apatridie ou le statut juridique[157].

156. Les auteurs de la communication conjointe nº 49 ont recommandé à la Türkiye de veiller à ce que tous les réfugiés bénéficient de la pleine protection du HCR et de prendre des mesures pour mettre fin à la discrimination à l'égard des réfugiés, en particulier les

non-musulmans, dans les domaines de l'emploi et de l'éducation, ainsi que dans d'autres contextes[158].

157. Refugee Rights Türkiye a indiqué que les mineurs non accompagnés étaient souvent placés en garde à vue ou en centre de rétention durant les procédures d'identification, principalement parce que les structures d'accueil d'enfants existantes étaient inadéquates. Cela débouchait souvent sur des séjours prolongés dans ces structures, où ces mineurs vivaient dans des conditions inférieures aux normes et côtoyaient des détenus adultes[159].

158. Les auteurs de la communication conjointe nº 47 ont recommandé à la Türkiye de recourir à la privation de liberté dans le cadre de procédures de migration en dernier recours, et seulement après avoir attentivement étudié les dossiers au cas par cas et envisagé des possibilités autres que la détention administrative[160].

159. Les auteurs de la communication conjointe nº 27 ont recommandé à la Türkiye de lutter contre la discrimination à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile en leur assurant un accès aux soins de santé, à l'éducation et au marché du travail[161].

Apatrides

160. L'OSCE et le BIDDH ont recommandé à la Türkiye de trouver une solution au problème persistant de l'apatridie, en veillant particulièrement à lever les obstacles considérables auxquels se heurtaient les réfugiés doms en ce qui concernait l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation et aux processus d'enregistrement[162].

161. Les auteurs de la communication conjointe nº 41 ont recommandé à la Türkiye de revenir sur l'annulation des passeports de tous les dissidents et de renouveler ces passeports, de revenir sur la privation arbitraire de nationalité, de mettre un terme aux interdictions de voyage et de prendre des mesures immédiates pour mettre fin à l'apatridie des enfants nés de parents turcs[163].

Notes

[1] A/HRC/44/14, A/HRC/44/14/Add.1, and A/HRC/45/2.

[2] The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org (one asterisk denotes a national human rights institution with A status).

Civil society

Individual submissions:

AI	Amnesty International, London (United Kingdom);
ADF International	ADF International, Geneva (Switzerland);
ADO	The Alevi Philosophy Center Association, Istanbul (Türkiye);
Aktion-Fh	Aktion für Flüchtlingshilfe e.V, Berlin (Germany);
ASSEDEL	European Association for the Defense of Rights and Freedoms, Strasbourg (France);
AST	Advocates of Silenced Turkey, Wayne (United States of America);
AYHED	Association for Access to the Right to a Fair Trial, Adana (Türkiye);
AYMED	The Association of No Discrimination and Equality, Ankara (Türkiye);
BC	Broken Chalk, Amsterdam (the Netherlands);
BTF	Baran Tursun Foundation, Izmir (Türkiye);
CBJ	The Cross Border Jurists Association, Köln (Germany);
CIM	The Association for Monitoring and Preventing Child Labor, Seyhan (Türkiye);
Collectif DDH	Collectif pour la Défense des Droits de l'Homme, Pantin (France);
Connection e.V.	Connection e.V., Offenbach (Germany);
COW	Conscientious Objection Watch, Sarıyer (Türkiye);
CPTI	Conscience and Peace Tax International, Grand-Lancy (Switzerland);
DBA	The Diyarbakır Bar Association, Diyarbakir (Türkiye);
DFJ	De Facto Justice, Amsterdam (the Netherlands);
DOD	Denizli Autism Association, Denizli (Türkiye);
Echo of Silence	Echo of Silence, Pleidelsheim (Germany);
ECLJ	The European Centre for Law and Justice, Strasbourg (France);
ECP	End Corporal Punishment, Geneva (Switzerland);

EPN	European Professionals Network, Brussels (Belgium);
ESHID	Association for Monitoring Equal Rights, Istanbul (Türkiye);
FAIR	FAIR, Ankara (Türkiye);
Feel Humanity	Feel Humanity, Strassen (Luxembourg);
FWS	The Foundation for Women's Solidarity, Ankara (Türkiye);
GoFor	The Youth Organizations Forum, Ankara (Türkiye);
HRAA	The Human Rights Agenda Association, Izmir (Türkiye);
HRD	Human Rights Defenders, Berlin (Germany);
HREIT	Human Rights and Equality Institution of Türkiye, Ankara (Türkiye);
HRF	Human Rights Foundation, New York (United States of America);
ICAN	The International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, Geneva (Switzerland);
İFÖD	İfade Özgürlüğü Derneği, Istanbul (Türkiye);
İHD	Human Rights Association, Ankara (Türkiye);
INS	Stichting Platform, Amsterdam (the Netherlands);
instituDE	The Institute for Diplomacy and Economy, Brussels. (Belgium);
JC	Jubilee Campaign, Fairfax (United States of America);
Justice Uphold	Justice Uphold, Oberentfelden (Switzerland);
JWF	The Journalists and Writers Foundation, New York (United States of America);
ODA	Özgür Renkler Association, Bursa (Türkiye);
KGD	We Need to Talk Association (Türkiye);
LA	London Advocacy, London (United Kingdom);
Maat	Maat for Peace, Development, and Human Rights, Cairo (Egypt);
MEDEL	Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés, Paris (France);
MLSA	Media and Law Studies Association, Istanbul (Türkiye);
NHC	The Norwegian Helsinki Committee, Oslo (Norway);
OIAD	The International Observatory for Lawyers in Danger, Paris (France);
OTHERS	Solidarity with OTHERS, Zaventem (Belgium);
Proderechos	Platform for Rights and Freedoms, Madrid (Spain);
Pugat	Pusula Güvenlik Araştırmaları Topluluğu, Netphen (Germany);
RareGen	RareGen Youth Network, Oakton (United States of America);
RIA	The Rights Initiative Association, Ankara (Türkiye);
RRT	Refugee Rights Türkiye, Istanbul (Türkiye);
SAR	Scholars at Risk, New York (United States of America);
SRL Swiss	SRL Swiss, Geneva (Switzerland);
SJS	Stichting Justice Square, Amsterdam (the Netherlands);
TALI	The Arrested Lawyers Initiative, Brussels (Belgium);
TTH	Time To Help, Brussels (Belgium);
TR	Trend Rights, Rotterdam (the Netherlands);
URA	Universal Rights Association, Pretoria (South Africa);
VD	Verein Dejure, Bern (Switzerland);
VOL	Voice of Freedom, Lisbon (Portugal);
WEV	Weltanwälte e.V. Köln (Germany);
WISE	Wisdom Islamic Studies and Education Institute, Clifton (United States of America);
YBÖ	Life Memory Freedom Association, Eskişehir (Türkiye).

Joint submissions:

JS1	**Joint submission 1 submitted by:** Turkey Human Rights Litigation Support Project; London Legal Group;
JS2	**Joint submission 2 submitted by:** Conscience Foundation; Initiative for Rights Association (Hak İnisiyatifi); Science Justice Conscience Association (BAVDER);
JS3	**Joint submission 3 submitted** by: The Arrested Lawyers Initiative; The Italian Federation for Human Rights;
JS4	**Joint submission 4 submitted by:** Statewatch; The Arrested Lawyers Initiative;
JS5	**Joint submission 5 submitted by:** The Association of Protestant Churches – Turkey; The World Evangelical Alliance; The Baptist World Alliance;
JS6	**Joint submission 6 submitted by:** Kaos GL Association; Murat Çekiç Human Rights Association; May 17 Association;

JS7	**Joint submission 7 submitted by:** the International Trade Union Confederation; the Confederation of Public Employees' Trade Unions (KESK); the Confederation of Progressive Trade Unions of Türkiye (DISK);
JS8	**Joint submission 8 submitted by:** Association of Lawyers for Freedom (ÖHD); Civil Society in the Penal System Association (CİSST); Human Rights Association (İHD); Human Rights Foundation of Turkey (HRFT);
JS9	**Joint submission 9 submitted by:** Human Rights Foundation of Turkey; Human Rights Association; Truth Justice Memory Center (Hafıza Merkezi);
JS10	**Joint submission 10 submitted by:** Ağrı Yetiştirme Yurdundan Ayrılanlar Yardımlaşma ve Dayanışma Derneği (Association for Assistance and Solidarity of Ağrı Orphanage Leavers); Bingöl Yetiştirme Yurdundan Ayrılanlar Derneği (Association for Ağrı Orphanage Leavers); Erzurum Yetiştirme Yurtlarından Ayrılanlar Yardımlaşma Derneği (Association for Assistance of Erzurum Orphanage Leavers); Gaziantep Yetiştirme Yurtlarından Ayrılanlar Kültür ve Dayanışma Derneği (Association for Culture and Solidarity of Gaziantep Orphanage Leavers); Malatya Yetiştirme Yurtlarından Ayrılanlar Yardımlaşma Derneği (Association for Assistance Malatya Orphanage Leavers); Muş Yetiştirme Yurdu Mezunları Derneği (Muş Orphanage Alumni Association); Hayat Sende Youth Academy Association;
JS11	**Joint submission 11 submitted by:** Media and Law Studies Association; Small Media Foundation;
JS12	**Joint submission 12 submitted by:** Flying Broom Women's Communication and Research Association; Women's Freedom and Equality Association (KÖVED); Katre Women's Counseling and Solidarity Association; Roman Rights Association;
JS13	**Joint submission 13 submitted by:** Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples; Kurdish Centre for Human Rights;
JS14	**Joint submission 14 submitted by:** Ali İsmail Korkmaz Foundation (ALİKEV); Kaos Gay Lesbian Cultural Research and Solidarity Association (Kaos GL); Nilüfer City Council Youth Assembly (NGM); Roma Youth Association; Social Economic Cultural Development Support Association (SEKDER); Society Support Association (TDD); Toy Youth Association; University Queer Studies and LGBTI+ Solidarity Association (UniKuir); Young Lesbian Gay Bisexual Trans Intersex Youth Studies and Solidarity Association (Genç LGBTİ+ Derneği); Youth Organizations Forum (GoFor);
JS15	**Joint submission 15 submitted by:** Justice for Life; Syrians for Truth and Justice; PÊL- Civil Waves;
JS16	**Joint submission 16 submitted by:** International Journalists Association; Human Rights Solidarity;
JS17	**Joint submission 17 submitted by:** EuroMed Rights; Human Rights Association (İnsan Hakları Derneği); Citizens' Assembly - (h)Yd; İHOP;
JS18	**Joint submission 18 submitted by:** PEN International; PEN Norway;
JS19	**Joint submission 19 submitted by:** London Advocacy; Human Rights Solidarity;
JS20	**Joint submission 20 submitted by:** Eğitim Reformu Girişimi (Education Reform Initiative); Türkiye Down Sendromu Derneği (The Turkish Down Syndrome Association); Uçan Süpürge Kadın İletişim ve Araştırma Derneği (The Flying Broom Women's Communication and Research Association); Derin Yoksulluk Ağı (Deep Poverty Network); Ceza İnfaz Sisteminde Sivil Toplum Derneği (Civil Society in the Penal System); Romani Godi Roman Hafıza Çalışmaları Derneği (Romani Memory Studies Association); KAOS GL (Kaos Gay and Lesbian Cultural Research and Solidarity Association); İnanç Özgürlüğü Girişimi (Freedom of Belief Initiative);

JS21	**Joint submission 21 submitted by:** Women's Coalition-Turkey; Women for Women's Human Rights; Mor Çatı Women's Shelter Foundation; Association for Struggle Against Sexual Violence;
JS22	**Joint submission 22 submitted by:** University Queer Research and Lesbian, Gay, Bisexual, Trans, Intersex Solidarity Association (ÜniKuir); The Advocates for Human Rights;
JS23	**Joint submission 23 submitted by:** The Asia-Pacific Association of Jehovah's Witnesses; The European Association of Jehovah's Witnesses;
JS24	**Joint submission 24 submitted by:** The Alliance for Shared Values; Human Rights Solidarity;
JS25	**Joint submission 25 submitted by:** The Institute for Diplomacy and Economy (instituDE); The Arrested Lawyers Initiative;
JS26	**Joint submission 26 submitted by:** Civic Space Research Association (Sivil Alan Araştırmaları Derneği); Civil Rights Defenders;
JS27	**Joint submission 27 submitted by:** Italian Federation for Human Rights; the Arrested Lawyers Initiative; Institute for Diplomacy and Economy; the Human Rights Solidarity;
JS28	**Joint submission 28 submitted by:** Weltanwälte e.V.; Lawyers in Exile;
JS29	**Joint submission 29 submitted by:** Stichting Justice Square; Cross Border Jurists Association;
JS30	**Joint submission 30 submitted by:** PÊL- Civil Waves; Syrians for Truth and Justice; Synergy Association for Victims; DAR Association for Victims of Forced Displacement; Justice for Life; Insight; Rights Defense Initiative;
JS31	**Joint submission 31 submitted by:** Synergy Association for Victims; DAR Association for Victims of Forced Displacement;
JS32	**Joint submission 32 submitted by:** Lawyers in Exile; Weltanwälte e.V.;
JS33	**Joint submission 33 submitted by:** Advocates of Silenced Turkey; Embrace Relief Foundation;
JS34	**Joint submission 34 submitted by:** Justice for Rule of Law ASBL; Volunteer Jurists;
JS35	**Joint submission 35 submitted by:** The International Bar Association's Human Rights Institute; The Arrested Lawyers Initiative;
JS36	**Joint submission 36 submitted by:** Solidarity with OTHERS; Intercultural Dialogue Platform;
JS37	**Joint submission 37 submitted by:** Syrian Center for Media and Freedom of Expression; Dawlaty; Syrians for Truth and Justice; Caesar Families Association; Synergy Association for Victims;
JS38	**Joint submission 38 submitted by:** Time To Help; BETIAD;
JS39	**Joint submission 39 submitted by:** Caesar Families Association; Synergy Association for Victims; Syrian Center for Media and Freedom of Expression; Syrians for Truth and Justice;
JS40	**Joint submission 40 submitted by:** Human Rights Defenders; Aktion für Fluechlingshilfe e.V.;
JS41	**Joint submission 41 submitted by:** Journalists and Writers Foundation; Alliance for Shared Values;
JS42	**Joint submission 42 submitted by:** Aktion für Fluechlingshilfe e.V.; Human Rights Defenders;
JS43	**Joint submission 43 submitted by:** Platform for Independent Jounalism (P24); Freemuse;
JS44	**Joint submission 44 submitted by:** Lawyers for Lawyers; The Law Society of England and Wales; The International Bar Association's Human Rights Institute; The International Commission of Jurists;
JS45	**Joint submission 45 submitted by:** Verein Dejure; Lawyers in Exile; Justice Uphold;
JS46	**Joint submission 46 submitted by:** Science Justice Conscience Association (BAVDER); Law, Economics and Politics Research Association (HİSAR DER);
JS47	**Joint submission 47 submitted by:** Association for Solidarity with Refugees (Mülteci-Der); Association for Migration Research (GAR); Human Rights Association; Human Rights Agenda Association (IHGD);

	Kaos Gay and Lesbian Cultural Research and Solidarity Association (Kaos-GL); Citizens' Assembly (YD); FISA Children Rights Centre;
JS48	**Joint submission 48 submitted by:** Syrians for Truth and Justice; Justice for Life; PÊL- Civil Waves; Rights Defence Initiative; Syrian Center for Media and Freedom of Expression;
JS49	**Joint submission 49 submitted by:** Christian Solidarity Worldwide; CSW-Nigeria;
JS50	**Joint submission 50 submitted by:** International Children's Center (ICC); Human Rights Association (IHD); Turkish Psychological Association; Başak Culture and Art Foundation; Minus 25 Association; KAOS GL; Social Climate Association; FİSA Child Rights Center; Migration and Humanitarian Relief Foundation (GİYAV); International Child Rights Ambassadors Association (ICHILD);
JS51	**Joint submission 51 submitted by:** Adana Bar Association Disability Rights Commission; Association for Access to the Right to a Fair Trial (AYHED); Denizli Autism Association (DOD); The Barrier-Free Components Federation; Association for Monitoring Equal Rights (ESHİD); The Freedom of Belief Initiative (İÖG); Federation of Caucasian Associations (KAFFED); Abdal Cultural Association (Antalya Branch); Romani Godi-Roman Memory Studies Association; Studies Association (TOCH);
JS52	**Joint submission 52 submitted by:** Initiative für Flüchtlinge Augsburg; Weltanwälte e.V.;
JS53	**Joint submission 53 submitted by:** Justice Uphold; Lawyers in Exile; Verein Dejure;
JS54	**Joint submission 54 submitted by:** Middle East Concern; Open Doors; Association of Protestant Churches (Protestan Kiliseler Derneği); Brazilian Institute of Law and Religion (Instituto Brasileiro de Direito e Religião);
JS55	**Joint submission 55 submitted by:** Association for Monitoring Equal Rights (ESHİD); Human Rights Association (IHD); Human Rights Agenda Association (IHGD); The Rights Initiative Association; Citizens' Assembly (YD);
JS56	**Joint submission 56 submitted by:** The Advocates for Human Rights; Women against Violence Europe Network;
JS57	**Joint submission 57 submitted by:** Cerebral Palsy Children Association; Turkish Spina Bifida Association; Şanlıurfa Spinal Cord Paralytics Association; Bartın Autistic and Disabled Support Education Solidarity Sports Club; PKU Family Association; Rare Diseases Federation; Bir Damla Kan Thalassemia Association; GAP Special Individuals Support Association; Barrier-Free Life Association; Van Hearing Impaired and Families Association; Elazığ Special Athletes Sports Club; Bursa Down Brotherhood Association; Cizre Disabled Association; Barrier-Free and Happy Life Association; Bursa Autistic Individuals and Their Mothers Solidarity Association; Association of Women with Disabilities; Social Rights and Research Association; Child Culture Association; Neuromuscular Disorders Association of Turkey; Sivas All Disabled People Association; Mentally Disabled People Federation; Şanlıurfa Phenylketonuria (PKU) Family Association; Child Abuse and Neglect Prevention Association; Bionic Ear Children Association; Dyslexia Learning Disability Association; Adıyaman Down Syndrome Association; Samsun Autistic Children Association; Global Entrepreneur Disabled People Association; Tohum Autism Foundation; Barrier-Free Components Federation; Turkish Down Syndrome Association;
JS58	**Joint submission 58 submitted by:** T.M.C. Asser Instituut; Global Rights Compliance Foundation;
JS59	**Joint submission 59 submitted by:** International Association for Human Rights Advocacy Geneva; Initiative Genève;
JS60	**Joint submission 60 submitted by:** Civil Society Development Center Association (STGM); Association for Monitoring Equal Rights (ESHİD);

JS61	**Joint submission 61 submitted by:** Romani Godi; Roman Hafıza Çalışmaları Derneği (Romani Memory Studies Association).

Regional intergovernmental organization(s):

CoE	The Council of Europe, Strasbourg (France); Attachments: **CPT** – The Council of Europe (CoE) European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment; Report to the Turkish Government on the visit to Turkey carried out by the CPT from 6 to 17 May 2019 (CPT/Inf (2020) 24); **ECSR** – The CoE European Committee of Social Rights, Conclusions 2020, 2021, 2023 on Türkiye.
OSCE/ODIHR	The Office for Democratic Institutions and Human Rights of the Organization for Security and Co-operation in Europe, Warsaw (Poland).

[3] The following abbreviations are used in UPR documents:

ICERD	International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights
OP-ICESCR	Optional Protocol to ICESCR
ICCPR	International Covenant on Civil and Political Rights
ICCPR-OP 1	Optional Protocol to ICCPR
ICCPR-OP 2	Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women
OP-CEDAW	Optional Protocol to CEDAW
CAT	Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment
OP-CAT	Optional Protocol to CAT
CRC	Convention on the Rights of the Child
OP-CRC-AC	Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed conflict
OP-CRC-SC	Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography
OP-CRC-IC	Optional Protocol to CRC on a communications procedure
ICRMW	International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families
CRPD	Convention on the Rights of Persons with Disabilities
OP-CRPD	Optional Protocol to CRPD
ICPPED	International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance

[4] HRAA, p. 5. See also Maat, p. 8; JS9, para. 7; JS29, para. 36; JS37, p. 13; JS41, p. 10; JS55, p. 10.
[5] HRAA, p. 5.
[6] Ibid, p. 5. See also JS13, p. 18; JS41, p. 11.
[7] AI, para. 51. See also FWS, para. 16; HRF, para. 40 (d); HRAA, p. 5; Maat, p. 8; JS14, para. 61; JS21, p. 3; JS27, p. 13; JS41, p. 12.
[8] JS41, p. 11.
[9] AI, para. 3. See also ASSEDEL, p. 8; MEDEL, p. 8; JS34, para. 46; JS52, pp. 1 and 6.
[10] JS55, p. 12.
[11] JS58, p. 2.
[12] ICAN, p. 1.
[13] OTHERS, para. 6. See also JS2, para. 40 (a); JS46, para. 36 (a); JS53, p. 9.
[14] JS27, p. 15. See also AI, para. 50; İHD, para. 34; JS6, para. 4; JS20, p. 8; JS21, p. 8; JS51, para. 10; JS61, para. 42.
[15] DOD, p. 6. See also ESHID, paras. 5 and 15; JFW, para. 7. Maat, p. 8; JS14, para. 85; JS51, para. 24.
[16] JS1, p. 11. See also URA, para. 33; JS8, p. 11 and para. 34; JS9, p. 12 ; JS17, paras. 42 and 43.
[17] JS51, para. 4. See also HREIT, para. 5; JS54, paras. 22–28.
[18] NHC, para. 8. See also ODA, para. 20; OSCE/ODIHR, para. 12; JS5, para. 23.
[19] JS51, para. 34. See also HREIT, para. 6; JS5, para. 23; JS27, p. 15; JS55, p. 12.
[20] HREIT, para. 8.
[21] ESHID, para. 48.
[22] JWF, para. 13. See also JS29, para. 36.
[23] SJS, para. 28. See also JS29, para. 36; JS41, p. 10.

[24] JS8, paras. 5 and 12. See also URA, para. 9.
[25] JS1, para. 24. See also SRL Swiss, para. 19; URA, para. 4; JS19, para. 6; JS40, para. 21.
[26] AI, para. 52. See also CPT, p. 3; instituDE, para. 20; SJS, para. 26; JS1, para. 11, JS9, p. 11, JS19, para. 28.
[27] VOL, para. 29. See also DFJ, para. 25; JS8, p. 10.
[28] DBA, para. 25 (a).
[29] AI, para. 40. See also BTF, p. 1.
[30] JS9, p. 6.
[31] FAIR, para. 6.
[32] MEDEL, p. 7. See also AYHED, para. 17; Proderechos, para. 6.
[33] AI, para. 45. See also MEDEL, p. 8; JS27, p. 13; JS41, p. 10.
[34] Pugat, p. 6.
[35] CBJ, p. 5.
[36] VOL, para. 3. See also CPT, p. 4; DFJ, paras. 4, 8 and 19; EPN, para. 25; JS1, para. 23; JS3, para. 26; JS28, p. 1; JS46, para. 8.
[37] JS45, p. 1. See also JS53, p. 4.
[38] DFJ, para. 25. See also JS19, para. 28.
[39] JS8, para. 16 and p. 10. See also Echo of Silence, p. 4; SRL Swiss, paras. 52 and 53; JS19, para. 28; JS41, p. 11.
[40] DFJ, para. 25. See also TR, para. 27.
[41] ECP, para. 1.3.
[42] RIA, p. 6.
[43] JS31, para. 29. See also JS30, para. 1 and p. 13; JS39, paras. 1-7 and pp. 12-13; JS48, paras. 1-8 and pp. 14 and 15.
[44] JS59, para. 16. See also CBJ, paras. 1 and 2; Collectif DDH, para. 26 ; JS32, p. 10; JS33, p. 2; JS38, para. 11.
[45] JS28, p. 1. See also JS36, para. 28-31; JS42, para. 22.
[46] TTH, para. 10.
[47] JS59, para. 30.
[48] CBJ, p. 5. See also LA, para. 19 (e); MEDEL, p. 8; SJS, para. 32; JS16, p. 25; JS43, para. 40.
[49] JS59, paras. 33, 36 and 38.
[50] JS1, para. 3.
[51] JS44, paras. 4 and 5. See also MEDEL, para. 2; JS17, para. 22.
[52] ASSEDEL, p. 4. See also JS1, para. 7.
[53] JS25, para. 8. See also AI, paras. 4 and 31; ASSEDEL, pp. 4, 5 and 8; Justice Uphold, p. 7; JWF, para. 18; VD, p. 4; JS1, p. 10.
[54] JS53, p. 9.
[55] JS25, para. 24. See also JS17, para. 23; JS27, p. 12; JS35, p. 12; JS55, para. 4.
[56] JS19, para. 7. See also OIAD, para. 7 and p. 9; JS1, para. 13; JS27, p. 13; JS35, p. 12; JS44, paras. 13, 35 and 41 (d).
[57] JS35, p. 12.
[58] JS44, paras. 17, 18 and 41 (h). See also WEV, p. 2; JS27, p. 11.
[59] JS18, p. 6.
[60] MLSA, p. 2.
[61] JFW, para. 21. See also AI, para. 6; CoE, p. 2; JS59, para. 45.
[62] JS11, para. 27.
[63] JS27, p. 16. See also JS16, p. 26.
[64] OSCE/ODIHR, para. 6. See also JS27, p. 15.
[65] İFÖD, p. 6.
[66] JS1, paras. 15 and 16. See also JS26, para. 76.
[67] CoE, p. 3. See also JS21, para. 12.
[68] FAIR, p. 8.
[69] JS27, p. 16. See also JS51, para. 41.
[70] GoFor, para. 7. See also BC, para. 31; SAR, paras. 4, 19 and 46 (a).
[71] JFW, para. 25. See also HRD, para. 8.
[72] JS26, para. 78 (a).
[73] JS60, p. 11. See also JS27, p. 16.
[74] WISE, p. 1.
[75] JS55, p. 13. See also JS5, para. 12; JS54, p. 8.
[76] JS25, p. 4.
[77] COW, para. 24. See also Connection e.V., para. 17; CPTI, para. 1-5; NHC, para. 12; JS14, para. 61; JS25, p. 4.
[78] ESHID, para. 29. See also JS51, para. 33; JS55, para. 40.

[79] TALI, p. 6.
[80] JS49, para. 55.
[81] GoFor, para. 17.
[82] JS4, para. 33 (e). See also JS11, para. 74.
[83] TALI, p. 4.
[84] JS6, para. 40.
[85] JS10, para. 17.
[86] HREIT, para. 19.
[87] CIM, paras. 9 and 12.
[88] Maat, p. 8.
[89] ECSR, p. 3.
[90] CIM, para. 15 (6).
[91] JS7, p. 2.
[92] Ibid., p. 4.
[93] Ibid., p. 6. See also JS14, para. 19.
[94] Ibid., p. 5.
[95] JS1, p. 11.
[96] JS7, p. 8.
[97] CBJ, para. 12.
[98] ECSR, p. 6.
[99] JS20, p. 2.
[100] Aktion-Fh, para. 2 and p. 7. See also CBJ, para. 14; JS2, para. 37; JS36, para. 39; JS59, para. 23.
[101] INS, paras. 19, 29 and 33.
[102] ECSR, p. 7. See also JS61, para. 1.
[103] ECSR, p. 7.
[104] Ibid., p. 7.
[105] FWS, para. 16.
[106] SRL Swiss, para. 32.
[107] JS57, p. 6.
[108] HREIT, para. 34.
[109] KGD, para. 14.1. See also JS56, p. 11.
[110] BC, para. 3.
[111] JFW, para. 32.
[112] Maat, p. 5.
[113] ADO, paras. 24 and 25.
[114] Ibid., para. 27. See also JS51, para. 71.
[115] EPN, para. 7.
[116] FH, para. 37.
[117] JS13, paras. 23 and 24. See also İHD, para. 30; NHC, para. 3; JS18, para. 13.
[118] BC, paras. 22 and 37. See also FH, para. 39; JS18, p. 6
[119] JS55, p. 10.
[120] Ibid., p. 11.
[121] HRF, para. 30.
[122] JS21, para. 32. See also JS56, para. 4.
[123] JS21, p. 10.
[124] HRF, para. 30.
[125] JS50, para. 2.
[126] JS56, para. 17.
[127] ECSR, p. 5.
[128] JS50, p. 2.
[129] AST, paras. 3 and 9. See also JFW, paras. 29 and 30; VOL, para. 21; YBÖ, para. 11.
[130] DBA, para. 10 (a) and (b).
[131] JS12, paras. 1 and 2. See also JFW, para. 19; JS12, p. 5; JS20, para. 13; JS27, p. 14.
[132] JS20, p. 6.
[133] RareGen, pp. 1, 5 and 6. See also HREIT, para. 5; JS57, para. 41.
[134] AYMED, para. 23.
[135] JS20, paras. 6 and 7.
[136] JS57, para. 7.
[137] DOD, p. 2. See also JS51, para. 49.
[138] JS57, para. 40.
[139] Ibid., p. 8.
[140] Ibid., paras. 28 and 29.
[141] Ibid., p. 2.

[142] ECLJ, paras. 9 and 23.
[143] ADF International, paras. 23, 25 and 46 (b). See also JS5, para. 7; JS24, p. 12
[144] JS49, para. 47.
[145] ADO, para. 3. See also JC, para. 21; JS54, p. 8.
[146] JS61, para. 4.
[147] Ibid., para. 8.
[148] Ibid., para. 19.
[149] JS51, para. 9. See also JS61, para. 18.
[150] JS6, para. 2. See also HRF, para. 31; JS22, para. 19.
[151] JS22, p. 13. JS60, p. 11.
[152] JS15, para. 5. See also JS47, paras. 35–42.
[153] JS47, p. 10.
[154] JS15, para. 15. See also JS37, para. 8.
[155] JS15, paras. 19 and 25. See also JS37, para. 14.
[156] JS15, para. 27.
[157] Ibid., p. 14. See also JS37, p. 13.
[158] JS49, para. 51.
[159] RRT, para. 18.
[160] JS47, p. 3.
[161] JS27, p. 14.
[162] OSCE/ODIHR, para. 21.
[163] JS41, p. 12.